



Association des gestionnaires  
financiers municipaux  
du Québec

## INVITATION À LA JOURNÉE DE FORMATION DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018 DE 8H15 À 16H30



*Cette formation sera animée par madame Dominique Collin, FCPA, FCA, considérée comme une sommité dans le domaine municipal. Son expertise et ses qualités de vulgarisatrice ont fait l'unanimité auprès des participants à ses formations. Madame Collin est souvent amenée à conseiller d'autres professionnels de la comptabilité en plus d'animer des formations auprès des professionnels de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.*

### **VOLET 1 : À COMPTER DE 2018 OU 2019, ENTRÉE EN VIGUEUR DE NOUVEAUX CHAPITRES CONCERNANT LES TRANSACTIONS ENTRE ORGANISMES ET PRÉCISIONS D'AUTRES CHAPITRES EN LIEN AVEC CES TRANSACTIONS**

*Les organismes municipaux sont régulièrement appelés à transiger avec d'autres organismes faisant partie ou non de leur périmètre comptable. Ce volet permettra de réviser et de comprendre les chapitres en lien avec ces transactions, qui présentent souvent des ambiguïtés.*

### **VOLET 2 : NOUVEAUX CHAPITRES DU MANUEL DE COMPTABILITÉ DE CPA CANADA POUR LE SECTEUR PUBLIC, EN VIGUEUR EN 2018**

*Présentation de trois nouveaux chapitres traitant notamment :*

- *Des indications améliorées concernant la définition des actifs;*
- *Des obligations d'information concernant la nature des actifs qui ne sont pas présentés ainsi que les actifs éventuels (potentiels)*
- *Des obligations d'information concernant la nature des actifs qui ne sont pas présentés, les actifs éventuels (potentiels) et les droits contractuels à des actifs et des revenus futurs.*

### **VOLET 3 : NOUVEAUTÉS, PRÉCISIONS ET PRINCIPALES LACUNES RENCONTRÉES AU RAPPORT FINANCIER**

*Chaque année amène des modifications touchant la présentation et la comptabilisation des transactions financières au rapport financier de nos municipalités. Quant au MAMOT, il répertorie une série de lacunes qu'il rencontre à la lecture de ces rapports financiers. De plus, suite à de nouvelles situations ou réglementation, le MAMOT précise certains traitements comptables ou exigences requises. Ce volet sera donc consacré à revoir la comptabilisation et la présentation de ces nouveautés, précisions et lacunes afin d'être à la fine pointe de notre expertise.*

## **OÙ : HÔTEL DELTA TROIS-RIVIÈRES PAR MARRIOTT**

1620, RUE NOTRE-DAME CENTRE, TROIS-RIVIÈRES (Qc) G9A 6E5

●819-376-1991

### **TARIFICATION DE LA JOURNÉE :**

Membre ou substitut : 360 \$ *(413,91 \$ taxes incluses)*

Non-membre : 450 \$ *(517,39 \$ taxes incluses)*

Pauses-santé et dîner inclus

### **INSCRIPTION**

Remplir le formulaire à cet effet. Vous le trouverez également au site web : [www.agfmq.com](http://www.agfmq.com)

Échéance : 17 août 2018

### **INFORMATION**

Contactez le secrétariat de l'Association au 514 499-1130 ● 1 877 499-1130

ou par courriel : [agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com)